

ézan Info

http://blog-mairiemoulezan.com http://www.moulezan.fr https://www.facebook.com/mairiemoulezan/ http://www.nimes-metropole.fr/ nîmes métropole N°162 Juillet-Août 2023



Samedi 8 juillet

Concert Café de la Poste. CHORUS

Vendredi 14 juillet Journée LBA

Vendredi 21 juillet

Concert Café de la Poste. Jazz.

Samedi 26 août

Concert Café de la Poste. Duo acoustique



Le mot du maire

Pour commencer, quelques mots sur les émeutes qui bouleversent notre pays ces jours-ci. La France est à feu et à sang depuis presque une semaine et des troubles graves ciblent avec une extrême violence les symboles républicains que sont les hôtels de ville, les écoles, les bibliothèques, les polices municipales sans oublier de nombreux commerces. Lorsque l'ordre républicain sera rétabli, et c'est la mission première de l'Etat, il faudra lucidement tirer les lecons de cette crise.

La trêve estivale est désormais toute proche. La saison 2022/2023 s'achève pour nos écoliers, collégiens, lycéens et pour nos associations qui vont prendre un repos bien mérité durant l'été. Comme nombre d'entre nous ! C'est sans doute l'une de ces rares périodes où l'on s'autorise enfin à relâcher la pression du quotidien, à remettre à plus tard les corvées et à penser davantage à profiter de la vie en famille, entre amis.

La vigilance reste toutefois de mise, notamment en regard des **différents risques inhérents à la saison**. Notre région est d'ores et déjà en alerte sécheresse, laquelle risque de s'aggraver dans les prochaines semaines si nous connaissons une chaleur aussi intense que l'an dernier. Ces conditions sont malheureusement propices aux incendies. Tout usage du feu, même domestique, nécessite d'être conscients et informés des réglementations applicables et des risques encourus.

Il est bon aussi de rappeler que des gestes simples permettent d'éviter les accidents dus à la forte chaleur. Rester au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi), boire de l'eau (sans attendre d'avoir soif), mouiller son corps, fermer les volets et fenêtres le jour, aérer la nuit et privilégier les activités douces et sans effort. Enfin, si vous êtes concerné, prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles! Alors je vous souhaite bien sûr un magnifique été, de très belles vacances, des moments conviviaux et gourmands autour des barbecues mais je vous invite aussi à être prudents pour éviter que ne se produisent chez nous des catastrophes liées aux incendies. Je vous demande aussi de respecter notre village et sa population. Soyez attentifs aux nuisances sonores qui sont importantes l'été puisqu'on vit plus souvent dehors. Respectez notre environnement en évitant de le dégrader ou de le souiller, en particulier avec des déjections canines ou des papiers, mégots.

La nouvelle aire de jeux pour les enfants et l'espace fitness, véritable salle de musculation en plein air sont à votre disposition sur la place du Ranquet. Profitez-en pendant l'été.

Au cours du mois de juillet **les rues Basse et du Cordonnier** seront complètement rénovées. Par contre, chemin du **Mas de Pian**, les travaux continueront. Dans ces rues, il faut prendre conscience de tout le travail effectué par les différents artisans sous terre et qui, au final, ne se verra pas .

Pendant les deux mois d'été, vous pourrez profiter des commerces du village. Céline qui continuera à vous proposer ses pains, pizza, petite épicerie... Nathalie dans son bistrot de pays avec tous ses services, son restaurant et ses soirées musicales. La ferme des Leins et ses fruits et légumes. Amandine pour l'esthétique. La cave si vous aimez le bon vin...

Le 14 juillet les restrictions de la Préfecture ne permettront pas de tirer un feu d'artifice mais vous pourrez profiter des animations proposées par l'association Loisirs-Boules-Animations.

Passez tous un très bon été et de belles vacances. Rendez-vous à la rentrée.





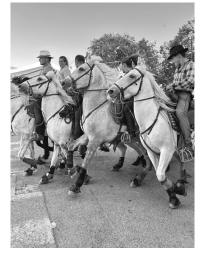
Eclairage public

Pendant les vacances (Juillet et août) l'éclairage public sera éteint de 2h à 5h. A la rentrée de septembre, l'extinction se fera à nouveau de minuit à 5 h. **Rentrée scolaire 2023-2024:** Le règlement du regroupement sera adressé à tous les parents par le SIRS. Vous y trouverez les renseignements concernant les horaires, la garderie, la cantine, les transports,...etc.

A priori (Mais cela peut évoluer d'ici la rentrée) il y aura: 3 classes de maternelle à Domessargues (1 classe PS-GS; 1 classe MS-GS; 1 classe MS-GS-CP), 2 classes CE1-CE2 à Moulézan, 1 classe CM1 à Mauressargues, 1 classe CM2 à Montagnac. Pensez à inscrire vos enfants aux transports scolaires. Renseignements à la mairie ou au SIRS.







Fête votive 2023

Merci et félicitations à toute l'équipe du Comité des fêtes pour avoir offert à la population une belle fête votive. Tout était au rendez-vous: le beau temps, les manades, la musique et surtout le dynamisme et le bénévolat du comité des fêtes.

BRAVO et MERCI!

La vie du village



Naissance de Loris SIMON né le 2 juin 2023.

Félicitations aux parents Jean-David et Nathalie.



Madame Anica MARCON nous a quittés dans sa 93ème année le 11 juin 2023

Toutes nos condoléances à sa famille.

Info paroissiale: Une messe aura lieu à Moulézan le samedi 22 juillet à 18h30. Un nouveau conseiller immobilier dans le village **Denis Sauvestre**. Estimation gratuite-Achat-Vente

06 60 81 00 16 - denis sauvestre@abessan.fr

L'aire de jeux pour les enfants (0-10 ans) et l'espace fitness sont disponibles. Respectez ces nouvelles installations qui sont robustes mais qui doivent être utilisées dans les règles.

Nouveaux Moulézanais, vous devez vous présenter à la mairie pour quelques formalités administratives mais surtout pour recevoir des conseils pratiques concernant la vie dans votre nouveau village.

« Vous avez un petit commerce sous la main, faites qu'il soit encore là demain! »

Infos Mairie

Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00



04 66 77 87 94



COLLECTES DES ENCOMBRANTS les mercredis 19 juillet et 16 août.

RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE: La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole 72 h avant. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à 2 grosses pièces par foyer par mois. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche). Des imprimés de demande de ramassage ou de demande de containers sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04-66-02-54-54 ou mieux envoyer un message à dctdm@nimes-metropole.fr

Travaux Mas de Pian: Les TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE continueront une partie du mois. Une gène dans la circulation sur cette rue est possible et nous vous remercions de votre compréhension.

<u>Problèmes de voisinage ?</u> Vous pouvez vous adresser à la mairie ou saisir le Conciliateur de Justice qui tient une permanence à la mairie de Lédignan chaque premier mercredi du mois de 14h30 à 17h30. Tph:0466834026

Site internet: https://les-conciliateurs-de-justice-du-gard.fr/conciliateur/ledignan/

Congés d'été

Pendant les mois de juillet et d'août, les personnels de la mairie prennent des congés bien mérités. Malgré tout, la mairie sera toujours ouverte aux heures habituelles. L'Agence Postale sera fermée du samedi 22 juillet au samedi 29 juillet. Tous les services seront fermés le vendredi 14 juillet, le lundi 14 août et le mardi 15 août. Les cantonniers travailleront de 6h à 14h en juillet et août.

IMPORTANT: PENSEZ A INDIQUER VOS NOMS SUR VOS BOITES AUX LETTRES. II y a encore quelques boîtes anonymes dans le village!



Pour un tri efficace

Aujourd'hui 25% du contenu de nos poubelles de tri n'ont rien à faire dans ce

bac. Ces erreurs ont un impact non négligeable en terme de coût, de temps et de risque. Les déchets acceptés dans le bac de tri sélectif sont uniquement les emballages ménagers en carton, plastique, aluminium, métal, papier.

Lorsque les consignes ne sont pas respectées les déchets peuvent ne pas être collectés ou causer des déclassements qui sont coûteux.

Il est impératif de déposer le bon déchet au bon endroit pour lui offrir une seconde vie et diminuer la taxe sur les ordures ménagères.

Vous partez bientôt en vacances? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en brigade de gendarmerie de Saint Chaptes ou Saint Mamert.

Renseignements: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634



Jeudis de Nîmes

Du 6 juillet au 31 août 2023, chaque jeudi dans tout le centre ville, les Jeudis de Nîmes vous invitent à flâner au cœur de la ville, en famille, entre amis pour de belles soirées d'été. Concerts gratuits, animations et marchés nocturnes de 19h à 23h.

Nuisances sonores: Fêtes, musiques, travaux, chants et autres réjouissances sont enthousiasmants, mais peuvent être la source de dérangements pour les voisins. Or, la bienséance et le vivre-ensemble nous imposent de respecter la quiétude de l'entourage. Alors que l'été est propice aux fêtes en extérieur, quelles sont les règles en matière de bruit de voisinage?

S'il s'agit de travaux légers, ils sont possibles de 8h30 à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 15h à 18h le samedi et de 10h à 12h les dimanches, jours fériés. La loi interdit le tapage nocturne, c'est-à-dire les bruits entre 22 h 30 et 7h, quels qu'ils soient, sauf autorisation du Maire (Fête votive, fête des voisins, soirée au café ou au foyer...)

Rien ne vous empêche de faire des fêtes ou des soirées chez vous, ni de faire des travaux. Cependant, n'hésitez pas à prévenir en amont vos voisins, idéalement par écrit pour garder une preuve si un conflit éclate afin de prouver votre bonne foi. Si vous êtes confrontés à un problème de voisinage, il est conseillé de commencer par une procédure amiable et de tenter de trouver un terrain d'entente. Si malgré les discussions, les nuisances sonores se poursuivent, l'étape suivante est un rappel à l'ordre effectué par la gendarmerie.

Il est rappelé qu'une nuisance sonore peut être causée par une personne (Cris, chants, ...), un instrument (Outils de bricolage, tondeuse, moto....) ou un animal (Aboiements intempestifs).





Quelques énigmes pour les vacances: Je vous vois vieillir sans jamais rien vous dire. Qui suis-je? - Quel mot de 6 lettres comporte 5 voyelles différentes? - Quel nombre divisé par lui-même donne son double? - Plus j'ai de gardiens moins je suis gardé. Moins j'ai de gardiens plus je suis gardé. Qui suis-je? - Un père a 54 ans et un fils en a 60. Comment est-ce possible? - Un médecin s'est occupé de plus de 1000 patients, mais aucun ne l'a remercié. Pourquoi?.... Solutions à la rentrée.